

Monsieur Alain Coquart
Conseiller Municipal
Délégué aux Musées, à l'Édition et à
la Lecture Publique

Groupe Communiste

Téléphone : 02.23.62.13.82.

Télécopie : 02.23.62.13.89.

acoquart@ville-rennes.fr

<http://www.eluscommunistesrennais.org>

Conseil Municipal du 21 février 2011

Intervention d'Alain Coquart à propos du débat d'orientations budgétaires

Notre débat d'orientations a lieu après une année 2010 qui aura été, en matière de finances locales, « l'année de tous les chantiers » pour reprendre l'expression de Philippe Laurent, vice-président de l'Association des Maires de France.

Une année de tous les chantiers mais de chantiers inachevés, improvisés comme nous le soulignons lors du débat d'orientations budgétaires de Rennes Métropole mais, assurément marqués par la conception la plus libérale qui soit du capitalisme et assujettis aux dogmes qui ont prévalu pour l'élaboration des traités de Maastricht ou de Lisbonne plus récemment.

Ainsi, outre la poursuite de la baisse de la part salaire dans la richesse globale au bénéfice de l'accroissement de la part dévolue au capital, les tentatives pour la réduction des déficits publics se poursuivent.

Je dis bien « tentatives » car vouloir réduire les déficits publics serait vertueux si tout n'était mis en œuvre pour alléger la contribution du capital à la solidarité nationale à travers les différents dégrèvements ou exonérations d'impôts et taxes.

On sait que ce sont les déficits des comptes de l'Etat et des comptes sociaux qui sont de loin les plus importants dans ces déficits publics alors que la part des collectivités locales est inférieure à 10% et que l'Etat reconnaît qu'il s'agit d'un besoin de financement, en rien assimilable à un déficit.

La récente offensive contre les retraites n'avait pas d'autres objectifs que de répondre à ce critère de réduction des déficits.

Le gouvernement s'est néanmoins engagé dans une campagne de dénigrement des collectivités locales accusées qu'elles sont de supposées gabegies engendrées par leur gestion. Pour faire passer cette idée il n'hésite pas à dénoncer une progression de leurs dépenses de 6 % par an sans tenir compte de leur rôle dans l'économie (70 % des investissements publics*) et en évitant bien de prendre en compte les différents transferts sans lesquels cette progression n'est plus que de 2,5 à 3 %.

Cette campagne de dénigrement commence malheureusement à porter ses fruits comme le montre le dernier baromètre de la confiance politique du CEVIPOF (janvier 2011) dans lequel les élus locaux, maires en tête, perdent jusqu'à 13 points en un an !

On ne saurait comprendre le sort réservé aux collectivités locales par la loi de Finances 2011 si nous n'avons pas cela en tête.

Une loi de finances qui s'inscrit dans le cadre plus large de la loi de programmation des finances transmise à l'Union européenne en 2010 et dans laquelle était retenue une progression des dépenses des administrations publiques locales (APUL) de 0,9 % en volume.

Progression réduite à 0,6 % dans la loi de finances 2011 !

On comprend mieux ainsi le gel des dotations et autres contraintes imposées aux collectivités locales.

Il me paraissait important de replacer notre débat dans son contexte européen d'autant que le président de la République aurait la prétention de faire inscrire dans la Constitution la conformité des lois de finance aux critères de convergence de Maastricht.

Ce projet aurait pour conséquences la poursuite de la réduction des dépenses publiques et des menaces sur les services publics locaux et nationaux ainsi que l'autonomie fiscale des collectivités

locales s'il se trouvait une majorité pour l'approuver.

Dans le rapport qui nous est présenté et pour lequel nous pouvons remercier l'adjoint aux Finances et les services tant il existe encore des incertitudes pour cette année et celles à venir je voudrais relever une mesure fiscale.

Chacun a pu remarquer la revalorisation forfaitaire des bases de 2 % au lieu de 1,5 % depuis de nombreuses années. Assurément le gouvernement est généreux avec l'argent des autres mais il oublie parallèlement de faire progresser de la même manière la compensation des dégrèvements !

Par ailleurs la droite et le gouvernement font mine de venir au secours des collectivités locales en dénonçant « la maladie des normes » aux « coûts exorbitants » pour les collectivités locales en ciblant, en particulier, les fédérations sportives. Ceci a l'apparence d'une réalité mais c'est oublier que 70% d'entre elles nous sont imposées par l'Union européenne et qu'il ne sera guère possible d'y échapper.

Pour terminer je dirai combien les élus communistes souscrivent au cadrage local du budget 2011 qui maintient un niveau d'investissements identique à celui de 2010 et qui, tout en contenant les dépenses de fonctionnement, permettra d'assurer un service public local de qualité.

Je conclurai en disant combien la situation des collectivités locales se fragilise de plus en plus et qu'assurer une bonne gestion ne sera plus seulement suffisant si nous n'associons pas plus nos concitoyens à la bataille contre la droite et le gouvernement.

() Investissements dont les montants restent constants (source Ministère de l'Economie) et qui restent la priorité des élus du bloc communal (enquête CSA pour l'AMF).*